



## INSCRIPTION SAISON 2019/2020

### Au bureau du Tennis :

(Dans le parc du château d'Ymare)

**Mardi 27 et jeudi 29 août 2019**

De 10 h 00 à 12h30 et 14 h 00 à 19 h 00.

### Permanences :

**Samedi 31 août 2019**

De 10 h 00 à 12h30 au bureau du Tennis.

**Samedi 7 septembre 2019**

De 10 h 00 à 12h30 au bureau du tennis et au forum des Associations l'après-midi à partir de 14 h 00 avec animations.

# PROMO !

### PLACES OFFERTES

pour l'Open de Rouen  
pour les inscrits  
avant le 31 juillet.



Par souci d'organisation des cours collectifs et de places disponibles, merci de vous inscrire le plus rapidement possible.



Le tennis  
s'adapte  
à tous

### PLUS DE RENSEIGNEMENTS

ymaretennis@gmail.com ou joignez le club au 02 35 79 07 87 - [www.club.fft.fr/asc-ymare.fr](http://www.club.fft.fr/asc-ymare.fr)

## CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX INSCRITS

### Adhésion avec licence\* incluse

- ▶ Jeune Ymare ..... 40 €
- ▶ Adulte Ymare ..... 120 €
- ▶ Étudiant ou 2<sup>e</sup> Adulte ..... 50 €
- ▶ Parent accompagnant enfant  
inscrits à l'école de tennis ..... 50 €

### Cours collectifs

(adhésion et licence\* incluse)

	Loisirs (1h)	Compétition (1h30)
<b>Baby tennis</b> - de 6 ans	100 €	
<b>Jeunes</b> (1 h/semaine)	180 €	
<b>Adultes</b> 1 h/semaine)	220 €	300 €

\* Jeunes compétiteurs :

Possibilités d'entraînements spécifiques

2<sup>e</sup> inscrit de la même famille ..... -20 €

3<sup>e</sup> inscrit de la même famille ..... -30 €

Extérieur Ymare + 20 €

(Sauf Quevreville et la Neuville)

# NOUVEAU !

### PAIEMENT CARTE BANCAIRE

\* La licence FFT est obligatoire et assure les adhérents dans la pratique du tennis (conditions affichées dans le court couvert).

|| L'accès aux courts se fait par "digicode". Le code vous sera transmis lors de votre inscription. ||

|| Chèques vacances, Bons CAF acceptés, paiement en 3 fois acceptés. ||



PÉRIODE DES COURS :

16 septembre 2019 au 28 juin 2020

Le calendrier des cours sera affiché dans la salle de tennis.